

CHAPITRE 3

RÉUSSIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DES PARCOURS SUR MESURE

ADAPTER L'ENSEIGNEMENT POUR LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉTUDIANT

Pour tenir compte de la **diversité des nouveaux bacheliers** (séries de baccalauréats, parcours, niveaux, aspirations, objectifs professionnels, talents, passions...), il est impératif de **renforcer l'accompagnement** en fonction des besoins de chacun et de **construire des parcours sur mesure**, intégrant le numérique, et au plus près des aspirations et des situations individuelles.

Actuellement, le système d'accès généralisé à l'enseignement supérieur n'intègre pas la dimension d'accompagnement, ce qui pèse sur les chances de réussite des étudiants : 60 % d'échec en première année de licence et un taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans de 40 %. Par ailleurs, le passage du lycée (environnement encore fortement encadré) à l'enseignement supérieur (environnement fondé sur l'autonomie) peut aussi laisser de côté ceux qui ont besoin d'être accompagnés. Enfin, la découverte de la réalité de ce qu'est véritablement l'enseignement supérieur désoriente certains étudiants dans de nombreuses disciplines jamais étudiées au lycée (droit, psychologie...) illustrant l'insuffisante articulation du lycée et du supérieur.

Outre le renforcement de l'orientation et la refonte de l'accès à l'enseignement supérieur, il convient donc de **revoir l'organisation même des cursus** dès la rentrée 2018. Les nouveaux étudiants accéderont à **une licence transformée, personnalisée et modulable (+ ou - 3 ans) qui prendra mieux en compte leur parcours et leurs aspirations et qui pourra être plus professionnalisante.**

Ces parcours sur mesure seront proposés par les établissements sous la responsabilité d'un directeur des études dans le cadre du « contrat de réussite pédagogique ».

Une licence sur mesure

La nouvelle licence prend en compte le parcours et les aspirations de chaque étudiant pour lui permettre de développer ses talents. Cette personnalisation des parcours sera proposée par les établissements dans le cadre du « contrat de réussite pédagogique ». Elle s'inspirera d'initiatives qui ont fait leurs preuves, un peu partout sur le territoire : une organisation de la formation articulée autour de la progression personnelle de l'étudiant plutôt qu'autour de parcours « type » nécessairement en trois ans. Les établissements, selon leur projet et dans le cadre de l'offre de formation qui sera proposée par l'État pourront offrir aux étudiants :

- ➔ une remise à niveau à l'entrée à l'université ;
- ➔ des cursus pluridisciplinaires ;
- ➔ des cursus « autonomie » pour les étudiants qui souhaitent des enseignements hybrides en présentiel et à distance ou des cursus « accompagnés » pour ceux qui demandent davantage de présentiel ;
- ➔ des cursus « accélérés » pour ceux qui souhaitent faire leur licence en 2 ans ou des cursus « progressifs » pour les étudiants qui souhaitent consolider leur progression.

Une année de césure dès le cursus en licence

Un semestre ou une année de césure pourront être ouverts pour chaque étudiant pendant la licence, y compris entre la terminale et la 1^{re} année d'enseignement supérieur. Cela permettra à chaque étudiant qui en formulera le souhait de s'investir dans une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel dans le cadre d'une convention passée avec son établissement d'inscription. Cette convention demandera à chaque étudiant une restitution de son expérience afin de pouvoir l'intégrer pleinement dans le cadre de son parcours de licence.

Un accompagnement renforcé pour un suivi individualisé

Une pédagogie à 360 degrés

La modulation des cursus ira de pair avec une évolution de la pédagogie. Toutes les nouvelles formes de pédagogie seront encouragées (pédagogie par projet, pédagogie inversée, enseignement par les pairs...), sans nécessairement se substituer à celles qui sont utilisées aujourd'hui. Ces nouvelles pédagogies devront notamment développer l'apprentissage par l'expérimentation, faire de l'étudiant un acteur de son propre enseignement. Les outils numériques seront sollicités afin de développer un apprentissage différencié et progressif.

Un tutorat renforcé

Un directeur des études sera désigné dans chaque établissement et par champ disciplinaire. Il sera en charge d'assurer le suivi de chaque « contrat de réussite pédagogique ». Ainsi, il veillera au bon déploiement des dispositifs pédagogiques spécifiques et ajustera le contenu du parcours si les besoins de l'étudiant le nécessitent.

L'étudiant de premier cycle pourra avoir un tuteur (étudiant de master ou de doctorat) qui lui délivrera des conseils en termes de méthodologie, d'organisation de son temps de travail, d'organisation de la vie universitaire. L'activité du tuteur sera valorisée dans son cursus par des crédits ECTS et dans son CV. Les tuteurs pourront être aussi bien des étudiants en service civique que des étudiants en emploi.

Le « contrat de réussite pédagogique » : au service du suivi du projet de l'étudiant

Le « contrat de réussite pédagogique » sera affirmé comme étant une charte de suivi du projet personnel de l'étudiant. L'équipe pédagogique s'assurera de la pertinence du projet de l'étudiant et de ses aptitudes à suivre la filière choisie. Dans le cadre de ce « contrat de réussite pédagogique », les réorientations seront facilitées. À mi-parcours du premier semestre de L1, le « contrat de réussite pédagogique » sera conduit dans le cadre d'un dialogue entre l'étudiant et le directeur des études afin de permettre à celui qui le souhaite d'être réorienté dans des cursus à « rentrée décalée » ou de voir son parcours aménagé.

Faire de la licence un diplôme professionnalisant

Certains étudiants ne souhaitent pas compléter leur cursus de licence par un diplôme de master. La licence transformée, modulable et personnalisée pourra être plus professionnalisante, si le choix des étudiants est de s'insérer au bout de 3 ans dans la vie professionnelle. Cette nouvelle licence s'articulera avec l'offre de formation en STS et en IUT, label d'employabilité de qualité. À cette fin :

- des formations professionnalisantes pourront être proposées dans les modules pédagogiques offerts par les établissements ;
- les stages, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation pourront être intégrés dans les cursus ;
- une licence autorisant l'alternance sur 2, voire 3 années, pourra également être proposée ;
- les établissements, dans le respect du cadre national de formation, pourront faire une large place à l'entrepreneuriat étudiant.

Des créations de places ciblées sur les besoins bien identifiés

Ce déploiement d'une nouvelle offre de formations post-baccalauréat doit s'accompagner, de manière ciblée, de créations de places dans l'enseignement supérieur. Ces créations répondront à plusieurs exigences :

- former dans les filières déjà très demandées et susceptibles, malgré un accroissement de diplômés, de continuer à assurer une insertion professionnelle de qualité ;
- former dans des filières qui n'existent pas à ce jour mais qui permettraient de répondre à une forte demande du marché de l'emploi ;
- permettre aux filières STS et IUT dont le nombre de places a très peu augmenté ces dernières années, d'accueillir des publics spécifiques : les STS doivent davantage s'ouvrir aux bacheliers professionnels et les IUT doivent devenir la filière naturelle des bacheliers technologiques. Ces ouvertures de places devront donc être conditionnées à l'accueil de ces publics.

EXEMPLES D'INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES QUI EXISTENT DÉJÀ OU EXISTERONT À LA RENTRÉE 2018

• La Rochelle : en avance sur la réforme !

L'Université de La Rochelle est déjà en train d'adapter son 1^{er} cycle universitaire au public accueilli. La proposition de l'offre de formation comporte ainsi un programme qui repose sur l'adaptation du parcours et des formations au profil de l'étudiant et à son objectif professionnel.

Sont ainsi prévus :

- ➔ Un entretien obligatoire à l'entrée de la L1 afin de travailler, avec une Direction d'études, le projet de l'étudiant : « Pourquoi l'université ? » ;
- ➔ En fin de premier semestre, un nouvel entretien est organisé afin d'aider l'étudiant à choisir « une mineure » dans les principaux champs suivants : renforcement académique, découverte des métiers accessibles à Bac +3, initiation à l'entrepreneuriat ;
- ➔ En fin de deuxième semestre : un dernier entretien peut être envisagé pour les étudiants souhaitant modifier leur choix de « mineure ».

• Lyon III : la démonstration réussie que l'on peut agir sur le taux de réussite en licence !

L'Université Lyon-III propose à tous les étudiants de licence de suivre des modules de 3 heures non disciplinaires qui les aident à franchir le cap de la première année. Ils sont ainsi chaque année près de 600 à suivre des formations courtes de « Gestion du stress », « Confiance en soi », « Communication à l'oral », « Travail en groupe », etc.

Au final, 98 % des étudiants ayant suivi ces modules en sont satisfaits. Mieux, lorsqu'ils les ont suivis, ils ont 15 % de chances en plus de valider leur L1.

• Université de Strasbourg : « AIR » une aide multisupport à l'intégration et à la réussite pour la rentrée 2018 !

« AIR » est une plate-forme numérique dédiée à la réussite étudiante et accessible sur tout support. Dès la rentrée 2018, cet espace s'adressera aussi bien à des lycéens

souhaitant intégrer l'université qu'à des étudiants en cours de formation. Il proposera des tests d'auto-positionnement et d'auto-diagnostic relatifs aux compétences disciplinaires et transversales. On y trouvera également des serious games, des visites virtuelles et des vidéos d'information-conseil.

• Rennes 1 : le « SoftSkills Camp » pour acquérir les compétences transversales dans l'enseignement supérieur dès la rentrée 2018 !

Ce nouvel outil est destiné à renforcer « le développement de savoirs comportementaux et de compétences personnelles, humaines et relationnelles ». Offert à l'échelle du campus dans une démarche pluridisciplinaire, il prendra notamment la forme d'ateliers de mise en situation animés par des coaches qui aideront les étudiants à formaliser les compétences sollicitées pour chaque difficulté rencontrée.

• Université de Nantes : simuler un Conseil Européen... ou lorsque Nantes devient le Bruxelles d'un jour !

Pour la troisième année, l'Université de Nantes propose une journée de « simulation de décision de Conseil européen » pendant laquelle les étudiants incarnent le rôle de Chefs d'État ou de gouvernement et négocient un texte aux forts enjeux sociétaux : politique spatiale européenne/Galileo (en 2016), Biocarburants et mobilité durable (en 2017).

• Université de Bordeaux-Montaigne : la flexibilité des parcours à la rentrée 2018

Le projet vise à augmenter le nombre d'étudiants pouvant bénéficier de cursus adaptés grâce à une généralisation de l'inscription de l'étudiant à l'Unité d'Enseignement (et non plus à l'année). L'offre de formation peut être ainsi aisément modularisée et permettre aux publics empêchés de construire un parcours de formation adapté qui fait l'objet d'un accompagnement spécifique de la part de l'établissement.



